

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au sein de la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Madame Martine BEAUMARD, Maire.

Présents : Mmes Martine BEAUMARD, Alexandra PERNAS-HERMOSO, Christelle DEMAY, Marlène CARRIERE, Laurence GUYOT, Brigitte CHAGNAUD et MM. Jean-Louis OLLIVIER, Jacky PLANTIVEAU, Philippe MARECHAL, Jean-François LAPLAIGE, Eric ROBIN

Excusés : Mme Pauline LANDEZ-AUBIN (pouvoir donné à Mme Alexandra PERNAS-HERMOSO), M. Henri MACHENAUD, M. René COUSTOU (pouvoir donné à Jean-Louis OLLIVIER)

Absent : Mme Wendy FOUCAUD-PARROT

Secrétaire de séance : Mr Henri MACHENAUD

Madame le Maire débute cette séance en demandant au Conseil municipal si les membres approuvent le compte-rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2022.

### **Modification des statuts de Grand-Cognac**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2019 portant modification de la décision institutive de Grand Cognac ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2022 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération, jointe en annexe ;

Considérant ce qui suit :

Afin de mettre en cohérence ses statuts avec les actions engagées par l'agglomération et les évolutions législatives, une réflexion a été menée sur les compétences de Grand Cognac depuis septembre 2021.

Cette démarche a donné lieu à des propositions de mises à jour et évolutions présentées en annexe.

Les projets de statuts sont soumis aux conseils municipaux qui se prononcent dans un délai de trois mois suivant la notification de la présente délibération. Les modifications, actées par arrêté préfectoral, seront mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les transferts de compétence donneront lieu à une évaluation des charges transférées par la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) dans les 9 mois suivant le transfert.

Le maire propose à l'assemblée :

- D'APPROUVER la modification statutaire telle que proposée en annexe pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**APPROUVE**, à l'unanimité, la modification statutaire telle qu'elle est proposée.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

## **Travaux de réhabilitation de l'église Saint-Thomas phase 1 -couverture de la sacristie – aide financière et convention de partenariat avec l'Association Hiersac Patrimoine**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n° 2017/025, en date du 24 avril 2017, l'Assemblée a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la poursuite des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Thomas et a autorisé la Commune à solliciter la DRAC, la Région, le Conseil départemental de la Charente, pour une aide financière dans le cadre des travaux de la phase « 1 » - Restauration du clocher et de ses structures, tranche 1/1.

Madame le Maire rappelle également que par délibération n° 2019/015, en date du 11 avril 2019, après consultation d'entreprises en procédure adaptée pour cette phase de travaux, les entreprises suivantes ont été retenues :

- **Les Compagnons Réunis** (ZA Les Chasselines – 24210 La Bachellerie) :  
**LOT 1 (maçonnerie – taille de pierres)**
- **ECH MIGNOT** (2 impasse les petits Maurice – 17810 St-Georges des Coteaux) :  
**LOT 2 (paratonnerre)**

Les travaux de restauration de l'église s'élevaient à 70 282.95€ HT pour le lot 1, le lot 2 et la maîtrise d'œuvre à la signature des actes d'engagement. Un avenant d'un montant de 3093.25€ HT a été signé en complément sur le lot 2 suite la constatation de la dégradation de la croix de l'édifice religieux.

Les travaux de la phase « 1 » relatifs aux réparations de la voûte, du clocher et du paratonnerre ont débuté fin 2019, pour s'achever en septembre 2020. Le montant total des travaux s'élève finalement à 73 376.20€ HT.

Madame le Maire rappelle que l'Association Hiersac Patrimoine a été créée en 2016 pour la préservation et l'amélioration du patrimoine communal principalement constitué par l'église Saint Thomas. Elle a pour but de collecter des fonds publics et privés afin d'aider la Commune à rénover l'église.

Dans la mesure où les aides financières n'atteignent pas 80% du montant HT, l'association peut verser à la commune, une aide dans la limite de 20% du montant des travaux.

Monsieur Patrick MERCERON, Président de l'Association a déjà versé en 2020 avec les fonds provenant des dons effectués à l'association, à la commune, le montant de l'avenant signé en complément sur le marché, soit 3 093.25€. La participation financière de l'association représentait alors 4.2% du marché de restauration de l'église phase « 1 » de 73 376.20€ HT.

L'Association a aussi versé en 2021 avec les fonds provenant des dons effectués à l'association, à la commune, le montant d'un devis signé pour des travaux d'électricité hors marché, soit 414€. Il s'agissait de la mise en sécurité de l'alimentation électrique de la motorisation de la cloche de l'église. La participation financière totale de l'Association sur 2020 et 2021 représentait alors 4.78% du marché de restauration de l'église phase « 1 » de 73 376.20€ HT.

**Monsieur Patrick MERCERON, Président de l'Association a proposé avec les fonds provenant des dons effectués à l'association, de verser à la commune, le montant d'un devis signé pour des travaux de réfection de la couverture sur la sacristie de l'église, soit 2 888.25 €. La participation financière totale (6395.50€) de l'Association sur 2020, 2021 et 2022 représenterait alors 8.72% du marché de restauration de l'église phase « 1 » de 73 376.20€ HT.**

La commune doit établir une convention de partenariat avec l'Association Hiersac Patrimoine pour permettre le versement de cette aide financière à la Commune. Le projet de convention est lu aux membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :  
**EMET, à l'unanimité,**



- un devis va être demandé pour pouvoir changer les radiateurs en 2023

M. ROBIN précise que dans certains départements une température de 20°C dans les classes est maintenue. Ce sont les « administrés qui paient, il faut installer des thermostats ou autre chose. »

M. PLANTIVEAU indique qu'il est compliqué de maintenir la température de 20°C partout, le temps que l'eau chaude arrive dans toutes les classes et puisse chauffer tous les radiateurs.

Mme le Maire précise qu'il faudrait condamner le radiateur du WC du préau et ceux des couloirs. M. OLLIVIER confirme que celui des WC est éteint.

Mme PERNAS HERMOSO intervient et précise qu'il y a aussi un gros problème d' huisseries et d'isolation à l'école.

M. OLLIVIER maintient le fait que le problème vient surtout des radiateurs et des thermostats.

M. PLANTIVEAU précise qu'un radiateur serait à supprimer au fond de la salle de garderie.

## Commissions et questions diverses

Madame le Maire fait un tour de table afin de donner la parole à chaque élu.

### Commission animation et vie locale – M. Jean-Louis OLLIVIER

- Le préfabriqué où est installée actuellement la médiathèque, devient vétuste : aucune isolation, affaissement d'une cloison. M. OLLIVIER propose que la médiathèque soit déplacée dans le local neuf inoccupé de l'ancienne perception. Ce local est un garage de 27m<sup>2</sup> tout en longueur, mais problème pour l'arrivée d'eau et la pose de WC. Les élus se questionnent sur la possibilité d'installer des toilettes sèches. M. ROBIN intervient et appuie cette idée de quitter ce vieux préfabriqué. Il s'interroge sur le versement du loyer à SOLIHA qui est d'environ 250€. Mme le Maire répond qu'effectivement il faudrait se renseigner auprès de SOLIHA sur la possibilité de louer une partie du local. Elle informe d'ailleurs les membres du Conseil d'une requête de Mme BAILLOUX de SOLIHA, qui souhaite mettre en place une convention avec la mairie pour que les agents techniques puissent entretenir les espaces verts de l'ancienne perception. Les élus s'accordent, pour que l'application du taux horaire d'un agent soit mise en place.
- Travaux d'été : Mme le Maire tient à remercier tout particulièrement M. OLLIVIER sur son investissement car il était présent durant ses congés personnels ; aussi bien pour aider à l'entretien de la Commune que pour l'accueil des 3 jeunes ayant signé un job d'été. M. OLLIVIER insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas être remercié car l'accompagnement des jeunes devait être fait, ainsi que la préparation des manifestations estivales. Il indique que les jeunes ont travaillé principalement dans le cimetière (nettoyage, arrachage mauvaises herbes...). M. ROBIN prend la parole et précise que ce n'était pas à M. OLLIVIER d'intervenir durant les congés car ce n'est pas son travail et qu'il y a d'autres personnes qui sont rémunérées pour cela. M. OLLIVIER répond que c'était une nécessité d'intervenir (période de congés du personnel/arrêts maladies). M. ROBIN aurait voulu qu'on l'appelle et précise que ce n'était à M. OLLIVIER de tout faire.
- Planning des agents : M. OLLIVIER a reçu les agents pour une « réunion de rentrée ». Il a été convenu qu'il serait l'interlocuteur principal des 3 agents techniques, sauf en cas d'urgence. M. OLLIVIER élabore des plannings individuels hebdomadaires, inspirés de ceux déjà présentés par M. PLANTIVEAU. Il tient à préciser que l'échange avec les agents a été agréable. Le travail effectué au côté d'un agent cet été, au sein des espaces verts, lui a permis de se rendre compte du travail effectué, de ce qui fonctionnait et des choses à revoir. M. ROBIN précise que M. OLLIVIER ne pourra pas être tous les jours derrière les agents. M. OLLIVIER indique que ce n'est pas son but, et qu'il doit y avoir une relation de travail avec les agents. Il ne souhaite pas être dans un rapport d'autorité mais dans la discussion. Il ajoute que la reprise des agents est très satisfaisante. Les plannings des agents seront faits en collaboration avec M. PLANTIVEAU afin de prévoir ce qui est urgent. M. OLLIVIER souhaiterait que ces plannings soient réalisés avec les agents eux-mêmes.
- Déchets : le bac à verre rue de Cognac va être déplacé à l'embranchement de l'ancienne RN 141, courant novembre 2022.

Aussi, M. OLLIVIER rappelle que d'ici 2024, il ne devra plus y avoir de restes organiques dans les poubelles noires. La pose de composteurs salle Morisson, salle socio culturelle et école va devenir nécessaire.

## Commission VOIRIE travaux et entretien des infrastructures et environnement – M. Jacky PLANTIVEAU

- Travaux salle Morisson : M. PLANTIVEAU prend la parole et indique que la salle sera fermée les semaines 40, 41 et 42. Il précise qu'il y aura peut-être un décalage de quelques jours car il n'a pas obtenu les dates précises des interventions des entreprises. Le déménagement et les démolitions intérieures seront réalisés les 3 et 4 octobre prochains. L'électricien GAILLARD interviendra pour 8 heures de travail avant les travaux, et Technigaz interviendra les 5, 6 et 7 octobre prochains. L'éclairage LED sera réalisé par un agent de la Commune, mais il sera nécessaire de louer un échafaudage.
- Stade de foot : M. PLANTIVEAU a échangé avec le Club de Foot Loisir de Hiersac. Les entrainements ne reprendront qu'à partir du 23/09 car le dessèchement du sol pourrait provoquer l'arrachage de l'herbe. Il souhaite aussi entreprendre un rafraîchissement des vestiaires.
- Décorations de Noël : M. PLANTIVEAU voulait réduire les illuminations cette année en vue de l'augmentation du prix de l'énergie. Etant donné que cela ne concerne que des éclairages LED, ils ont décidé avec M. LAPLAIGE de maintenir la mise en lumière à partir de novembre. Mme PERNAS HERMOSO recommande de patienter tout de même, car des restrictions pourraient être mises en œuvre par l'Etat.
- Divers : - les bancs du cimetière et la structure de l'école seront installés prochainement.  
- M. PLANTIVEAU doit rencontrer M. BOUZIC (ADA Jarnac) concernant les panneaux et la signalisation de Hiersac. Il souhaite faire un point pour l'installation d'un plateau en descendant de Borbudeau. M. ROBIN demande à ce qu'il y ait un point de fait aussi pour l'installation de Marange : le trottoir ne serait pas assez visible.

M. PLANTIVEAU n'est pas satisfait de l'avancement des projets qu'il avait entrepris. Il se remet en question et espère avancer plus vite sur ses dossiers.

## Commission communication et développement durable – Mme Alexandra PERNAS-HERMOSO

Madame PERNAS-HERMOSO souhaite faire une réunion avec les membres de sa commission afin de préparer le repas des anciens, les vœux et la mise en place des décorations de Noël.

Elle fait aussi un point sur les festivités de cet été : les groupes de musiques ont réalisés des prestations de qualité, lors de la Fête de la Musique et des Eurochestreries.

\*\*\*\*\*

La séance se clôture à 20h00. Prochain conseil municipal le 27 octobre 2022.